MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du seize mai deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Monsieur Daniel MAHE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Rudy BESSARD

Absents ayant donné pouvoir: Madame Monique BARRIERE à Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU à Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Stéphane ALLAIS à Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Philippe CHANABAUD à Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Jean-Claude ABADIE à Monsieur Rudy BESSARD

Absente excusée : Madame Isabelle ANCEL

Absents: Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Date de la convocation : 16/05/2023		Nombre de votants	19
Nombre de membres afférents		Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	23	Suffrages exprimés	19
Nombre de membres présents	14	Pour	19
Nombre de procuration	05	Contre	00

23.37 - Décision modificative budgétaire n° 1

A l'aune de l'exécution du budget primitif 2023, il apparaît nécessaire de procéder à un certain nombre d'ajustements au sein de la section de fonctionnement, conduisant à une augmentation de 8 160€ (dépenses et recettes):

- Prise en compte d'une dépense supplémentaire au chapitre 011 « charges à caractère général », correspondant à la prestation de déménagement des locaux de l'école maternelle et de nettoyage après la réalisation des travaux au cours de l'été;
- L'inscription de crédits au chapitre 63, correspondant aux droits d'enregistrement dans le cadre de l'acquisition de parts sociales dans la Société Publique Locale départementale;
- ➤ Ces dépenses de fonctionnement supplémentaires d'un montant cumulé de 8 160€ sont couvertes par l'inscription de recettes supplémentaires, suite aux récentes notifications relatives à la Dotation Globale de Fonctionnement 2023.

Le budget global de la section de fonctionnement passe ainsi de 4 200 275,46€ à 4 208 435,46€.

AR Prefecture

017-211702220-20230523-2337-BF Reçu le **Cette** décision modificative est sans incidence sur la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2023, relative à l'adoption du budget primitif

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits à l'aune de l'exécution budgétaire,

Considérant que la régularisation proposée ne modifie pas le montant de la section d'investissement, et conduit à une augmentation de la section de fonctionnement de 8 160,00€,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, - Approuve la décision modificative n°1 du budget principal, comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
16/13	Dépenses		Ouverture de crédits 2023	Décision modificative 1	Crédits après DM1		
Chapitre	Article	Libellé					
011	611	Contrats de prestations de services	46 750,00	8 135,00	54 885,00		
Total 011		Charges à caractère général	710 120,00	8 135,00	718 255,00		
63	6354	Droits d'enregistrement et de timbre (droits enregistrement acquisition parts sociales SPL départementale)	0,00	25,00	25,00		
Total 63		Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	25,00	25,00		
Total		Total Dépenses Fonctionnement	4 200 275,46	8160,00	4 208 435,46		

Recettes			Ouverture de crédits 2023	Décision modificative 1	Crédits après DM1
Chapitre	Article	Libellé			
74	741121	Dotation de solidarité rurale	44 000,00	8 160,00	52 160,00
Total 74		Dotations et participations	364 750,00	8 160,00	372 910,00
Total		Total Recettes Fonctionnement	4 200 275,46	8 160,00	4 208 435,46

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme Marsilly, le 24 mai 2023

La Secrétaire,

vé PINEAU

be Maire

Annie COURCY OUD